



FICHE DE POSTE

CHARGE DE MISSION HABITAT

(CATEGORIE A)

Définition de l'emploi :

En collaboration avec le responsable du service et sous la responsabilité de celui-ci, l'agent est missionné pour :

- La mise en œuvre de la politique locale de l'habitat en faveur du logement social et de la mixité de peuplement, en lien avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat,
- La réforme des attributions et de la gestion des logements sociaux,
- La mise en œuvre des actions destinées aux publics ayant des besoins d'habitat spécifiques,
- La gestion des dispositifs d'aides communautaires ARU et d'aide à l'accession dans le logement neuf,
- Le pilotage du plan de lutte contre l'habitat indigne (PLHI),

Descriptif général des missions

- **Missions principales**

- **Suivi et animation des politiques en matière de peuplement :**

Mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique d'attribution des logements sociaux : convention cadre, Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),

Mettre en œuvre l'instance de pilotage (Conférence Intercommunale du logement – CIL) et les réunions opérationnelles en lien avec la politique de peuplement (groupes de travaux partenariaux, réunions URH et bailleurs sociaux...),

Participation aux instances locales (DALO, PDALHPD, CLLAJ, CALEOL, groupe relogement NPNRU ou ERBM...).

- **Animation du volet « publics spécifiques » de la politique locale de l'habitat**

- Suivi des partenariats avec les associations œuvrant sur le territoire dans le domaine de l'insertion par le logement

- Participation à différents groupes de travail ou instance en lien avec le domaine de compétence (groupes de travail, bilans, partenariats...),
- Développement de l'offre de logements adaptés/hébergement (type résidence sociale...)

- **Pilotage du plan de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (PLHI)**

Mise en œuvre des engagements de l'EPCI (organisation des info-formations ADIL, coordination avec les référents EHI communaux...),

Organisation du comité local de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (CLHIPE) en collaboration avec les référents internes sur les missions de la CAHC (info-formations, permis de louer, subventions d'aide à l'amélioration de l'habitat et notamment des objectifs LHI, travaux internes...) et les missions des partenaires (communes, DDTM, ARS, CAF, CD62, ENEDIS...),

Participation aux instances partenariales en lien avec la LHI (réunions du PDLHI, situations complexes LHI, marchands de sommeil...).

- **Missions transversales :**

- Suivi, en lien avec les communes et l'état, de la programmation de logements sociaux (offre neuve), en lien étroit avec la programmation du PLH,
- Avis de conformité des PLU communaux.
- Participation aux réunions et instruction des demandes de subvention des dispositifs d'aides au recyclage urbain, à l'accession sociale dans le logement neuf (PSLA) et aux publics spécifiques,

Conditions de rémunération (*partie réservée DRH*)

- **Cadre statutaire/pyramidage du poste**
 - Filière : Administrative
 - Catégorie : A
 - Cadre d'emplois : Attaché territorial
- **RIFSEEP** : groupe 4, cotation 7, coefficient 0.41 à 0.50
- **Eligibilité à la NBI (selon conditions statutaires)** : NON
- **13^{ème} mois**
- **Participation employeur de 60% aux titres restaurant**
- **Participation employeur au contrat de prévoyance et à une mutuelle labellisée**
- **Adhésion au CNAS + Amicale du personnel (selon condition)**

Conditions particulières d'emploi

- **Lieu d'affectation** : Siège de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Bâtiment des Services Techniques – 242 boulevard Schweitzer - 62 110 HENIN-BEAUMONT
- **Durée hebdomadaire de service** : Temps complet, cycles horaires 36H04, 37H00, 38H00 ou 39H00

- **Horaires de travail** : Plages fixes de 09h15 à 11h45 et de 14h15 à 16h30
- **Moyens mis à disposition (*matériels, humains, financiers, ...*)** : Bureau avec matériel informatique, Véhicules de service disponible en pool.

Eligibilité au télétravail (*sous réserve de la faisabilité technique et organisationnelle après avis du supérieur hiérarchique*) : Oui

Environnement Professionnel

- **Situation hiérarchique**
 - N+2 : Directeur/trice Aménagement Habitat Mobilité et Coopération
 - N+1 : Responsable du service Habitat

- **Situation fonctionnelle :**

Relations fonctionnelles en interne : Relations avec les services de la collectivité

Relations fonctionnelles à l'extérieur : Contacts avec les autres collectivités et les usagers ainsi que les partenaires institutionnels

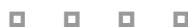
Compétences

- **Les « savoirs »**

- Bonne connaissance des acteurs (publics et privés) intervenant dans les domaines de l'habitat et de l'action sociale
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités
- Maîtrise du cadre réglementaire relatif à l'habitat, et plus spécifiquement au logement indigne / logement social

- **Les « savoirs-faire »**

- Mobilisation / animation de partenariats
- Animation de réunions
- Pilotage de dispositifs
- Capacité d'analyse
- Qualité rédactionnelle
- Maîtrise des outils informatiques



SIGNATURE AGENT	SIGNATURE N+1